

Service des RH
DA/EP/SM/JS/DL

ARRETE N° 2020/1700
Portant tableau annuel d'avancement au grade
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'arrêté n°2020/1202 du 23/07/2020, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2020/1200 du 23/07/2020, portant délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS et, en son absence, à Mme Catherine MILHAUD, Directeur Général Adjoint du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 3 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 27/10/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – CHAPUIS Janine	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 12 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 16/11/2020

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon

Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Service des RH
DA/EP/SM/JS/DL

ARRETE N° 2020/1699

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2020/1202 du 23/07/2020, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2020/1200 du 23/07/2020, portant délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS et, en son absence, à Mme Catherine MILHAUD, Directeur Général Adjoint du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 2 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 27/10/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE - ECHELON
1 - JACQUELIN Catherine	ADJOINT ADMINISTRATIF - 10 ^{ème} échelon
2 - PEREZ Nathalie	ADJOINT ADMINISTRATIF - 10 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 16/11/2020
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



REPUBLICAINE
C.C.A.S.
de Toulon
VILLE DE TOULON

La Vice-Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Service des RH
DA/EB/SM/JS/DL

ARRETE N° 2020/1701

Portant tableau annuel d'avancement au grade
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Vu l'arrêté n°2020/1202 du 23/07/2020, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2020/1200 du 23/07/2020, portant délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS et, en son absence, à Mme Catherine MILHAUD, Directeur Général Adjoint du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 6 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 27/10/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE - ECHELON
1 - CALLEN Pascale	ADJOINT TECHNIQUE - 7 ^{ème} échelon
2 - GALEAZZI Alexandra	ADJOINT TECHNIQUE - 6 ^{ème} échelon
3 - LEREBOURS Patricia	ADJOINT TECHNIQUE - 6 ^{ème} échelon
4 - ROSA Gilles	ADJOINT TECHNIQUE - 10 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché et inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 16/11/2020
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARRETE N° 2020/1702

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Vu l'arrêté n°2020/1202 du 23/07/2020, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2020/1200 du 23/07/2020, portant délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS et, en son absence, à Mme Catherine MILHAUD, Directeur Général Adjoint du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 3 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 27/10/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – CHIAPELLO Elisabeth	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 9 ^{ème} échelon
2 – SOURDIS Jack	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 10 ^{ème} échelon
3 – TUSOLI Brigitte	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 9 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché et inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 16/11/2020
 La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
 Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Service des RH
DA/EP/SM/JS/DL

ARRETE N° 2020/1703

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu l'arrêté n°2020/1202 du 23/07/2020, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2020/1200 du 23/07/2020, portant délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS et, en son absence, à Mme Catherine MILHAUD, Directeur Général Adjoint du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 1 nomination,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 27/10/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe est fixé ainsi qu'il suit :

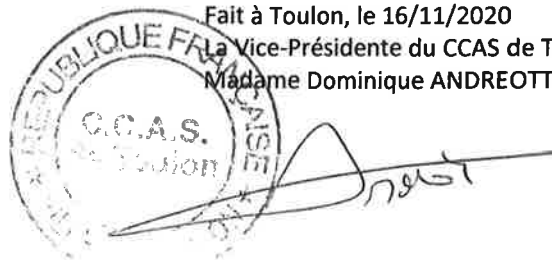
NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – VIDAL Sylvie	AGENT SOCIAL – 7 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 16/11/2020

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Service des RH
DA/EB/SM/JS/DL

ARRETE N° 2020/1704
Portant tableau annuel d'avancement au grade
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu l'arrêté n°2020/1202 du 23/07/2020, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2020/1200 du 23/07/2020, portant délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS et, en son absence, à Mme Catherine MILHAUD, Directeur Général Adjoint du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 1 nomination,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 27/10/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1^{ère} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – COIQUAULT Astrid	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.



Fait à Toulon, le 16/11/2020
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

DA/EB/SM/JS/DL


ARRETE N° 2020/1705

Portant tableau annuel d'avancement au grade
D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,
Vu l'arrêté n°2020/1202 du 23/07/2020, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2020/1200 du 23/07/2020, portant délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS et, en son absence, à Mme Catherine MILHAUD, Directeur Général Adjoint du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 3 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 27/10/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1- BAUCHET Catherine	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 8 ^{ème} échelon
2- GHOUAFRIA Fetzia	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 7 ^{ème} échelon
3- TURC Philippe	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 10 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 17/11/2020

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



DA/DR/SM/IS/DL

ARRETE N° 2020/1708

Portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au grade D'AGENT DE MAITRISE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu l'arrêté n°2020/1202 du 23/07/2020, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2020/1200 du 23/07/2020, portant délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS et, en son absence, à Mme Catherine MILHAUD, Directeur Général Adjoint du CCAS de Toulon,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 27/10/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise établie au titre de la promotion interne 2020 est fixée comme suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
- OUDINA André	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 6 ^{ème} échelon
- QUINQUET Patrice	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} échelon

ARTICLE 3 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat et classé au(x) dossier(s) de(s) intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Notifié au(x) intéressé(es),
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.



Toulon, le 17/11/2020

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

DA/ER/SM/JS/DL

ARRETE N° 2020/1709

Portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au grade De REDACTEUR TERRITORIAL

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2020/1202 du 23/07/2020, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2020/1200 du 23/07/2020, portant délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS et, en son absence, à Mme Catherine MILHAUD, Directeur Général Adjoint du CCAS de Toulon,
Vu les recrutements intervenues dans le cadre d'emplois permettant d'ouvrir 1 emploi à la promotion interne,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 27/10/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur établie au titre de la promotion interne 2020 est fixée comme suit :

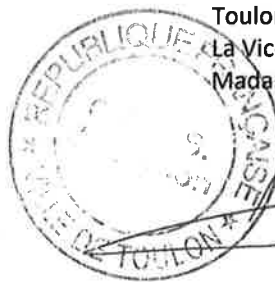
NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
DESCHAUX BEAUME Muriel	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe – 6 ^{ème} échelon

ARTICLE 3 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat et classé au(x) dossier(s) de(s) intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Notifié au(x) intéressé(es),
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Toulon, le 17/11/2020

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

DA/FR/SM/JS/DL


ARRETE N° 2020/1710

Portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au grade D'ATTACHE TERRITORIAL

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu l'arrêté n°2020/1202 du 23/07/2020, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2020/1200 du 23/07/2020, portant délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS et, en son absence, à Mme Catherine MILHAUD, Directeur Général Adjoint du CCAS de Toulon,
Vu les recrutements intervenues dans le cadre d'emplois permettant d'ouvrir 1 emploi à la promotion interne,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 27/10/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché établie au titre de la promotion interne 2020 est fixée comme suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
BELLOIR Vincent	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe – 5 ^{ème} échelon

ARTICLE 3 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat et classé au(x) dossier(s) de(s) intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Notifié au(x) intéressé(es),
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Toulon, le 17/11/2020

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

DA/EB/SM/JS/DL
A

ARRETE N° 2020/1711

Portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au grade D'INGENIEUR TERRITORIAL

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°2016-601 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2020/1202 du 23/07/2020, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS de Toulon,
Vu l'arrêté n°2020/1200 du 23/07/2020, portant délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS et, en son absence, à Mme Catherine MILHAUD, Directeur Général Adjoint du CCAS de Toulon,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 27/10/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur établie au titre de la promotion interne 2020 est fixée comme suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
CAVALIERI Alain	Technicien principal de 1 ^{ère} classe – 11 ^{ème} échelon Examen professionnel

ARTICLE 3 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat et classé au(x) dossier(s) de(s) intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Notifié au(x) intéressé(es),
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.



Toulon, le 17/11/2020

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :